



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 48674

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en conformité du code de la mutualité avec les directives européennes. La mutualité est après la sécurité sociale le deuxième intervenant au service de la santé des Français. Or, la commission européenne presse la France de transposer en droit interne deux directives qui tendent à assimiler les mutuelles à des compagnies d'assurance. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'entend faire le Gouvernement afin d'assurer la pérennité et la spécificité de la mutualité. Par ailleurs, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles le ministre de la défense désigne les présidents et vice-présidents des mutuelles militaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48674

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4087